

Original : anglais

SIMPLIFICATION DES MESURES DE CONSERVATION ET DE GESTION DE L'ICCAT

Secrétariat de l'ICCAT en consultation avec le Président

La discussion sur la procédure de simplification des mesures de conservation et de gestion de l'ICCAT sera dirigée par le STACFAD sur la base du document **STF_205/2019**. Afin que les discussions sur les sections pertinentes se déroulent dans les organes appropriés, des documents individuels ont toutefois été préparés pour examen. La Commission pourrait envisager d'examiner deux questions en séance plénière.

PLÉNIÈRES

[Rés 06-18] *Résolution de l'ICCAT visant à renforcer l'ICCAT*

Cette résolution établit les termes de référence et définit des calendriers pour trois groupes de travail dont deux d'entre eux pourraient ne plus être actuellement nécessaires. Les calendriers dans tous les cas ne sont plus nécessaires.

Action suggérée: La Commission pourrait envisager d'examiner la mise à jour de cette résolution, qui a été arrêtée il y a 13 ans, afin de refléter la situation plus récente.

[Rec. 12-10] *Recommandation de l'ICCAT visant à établir un groupe de travail pour élaborer des amendements à la Convention de l'ICCAT*

Cette Recommandation établit les termes de référence du Groupe de travail chargé d'amender la Convention, qui en théorie a terminé ses travaux.

Action suggérée: La Commission pourrait envisager de désactiver cette Recommandation à partir de 2020.